



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 1ER FÉVRIER 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.*

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Maurice BERNARD, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ.

Procuration : Claude CHALVIN à Alain GASPARINI.

Absente excusée: Martine RAFFORT.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 25 janvier 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	01
Votants :	12

**Votes exprimés**

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2024\_08\_DEL

**Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 6 octobre 2022 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 janvier 2024,

**Considérant** les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement.

**Considérant** les besoins du CCAS, il convient de créer un poste d'agent social à temps complet suite au départ d'un agent,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** l'ensemble des éléments ci-dessus,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :

- ◆ de supprimer les postes suivants au 1<sup>er</sup> février 2024

Grade	Temps de travail du poste	Motif suppression
Assistant socio-éducatif	35H00	Départ mutation (remplacement sur grade d'agent social)

- ◆ de créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 un poste d'agent social à temps complet (35h00 hebdomadaires) :

Grade	Temps de travail du poste
Agent Social	35H00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice-Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS, Guy GENET,  
et par délégation, la Vice-Présidente,

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Rosaria Sarine VELLA


